L'INFO sur nos déchets

La gazette du Sirtom de la Région d'Apt
Numéro 35 - Eté 2013

ÉDITO

Depuis le 1er mai une nouvelle éco-taxe vient de faire son arrivée. Comme pour les produits électroménagers, une contribution écologique s'ajoute au prix des meubles, pour financer leur recyclage.

2 millions de tonnes de déchets d'ameublement sont produites chaque année en France, qui finissent le plus souvent en décharge ou dans un incinérateur. Au terme de son agrément par le ministère de l'Écologie en 2017, Éco-mobilier devra réutiliser et mettre en place une chaîne du recyclage en captant au moins 45 % des meubles usagés. Le montant de la taxe est établi en fonction du coût de recyclage du meuble, il est donc proportionnel au poids, à la taille et à la nature du meuble, mais totalement indépendant du prix de vente du produit. Cela représentera par exemple 20 centimes pour une chaise. Pourtant nécessaire d'un point de vue écologique, l'opinion publique, en ces temps de crise, accepte difficilement cette réforme.

Le SIRTOM de la Région d'Apt s'est d'ailleurs rapproché de l'association HAPA (Hébergement Accueil en Pays d'Apt) pour l'étude et la mise en place prochaine d'une Ressourcerie (centre de récupération, de valorisation et de revente). Tant au niveau écologique qu'économique nous avons la conviction que notre société doit s'orienter vers le réemploi et la restauration plutôt que s'engouffrer encore un peu plus dans le modèle du jetable et de l'obsolescence programmée.

Enfin la ressourcerie proposera à la vente des meubles et autres accessoires à des prix défiant toute concurrence. D'ici l'horizon 2014 nos déchetteries seront équipées de bennes spécifiques pour les meubles destinés à la filière « Eco-mobilier » mais aussi d'un espace réservé à cette ressourcerie locale. Pour clore cet édito, il est utile de signaler que suite à de lourdes contraintes administratives, le SIRTOM de la Région s'est vu dans l'obligation de fermer le 1er juin 2013 l'ISDI des Jean-Jean qui accueillait jusqu'à présent les déchets inertes (gravats, terre…). Les services du SIRTOM travaillent activement à sa prochaine réouverture.

Bien sincèrement,

Le Président du SIRTOM de la Région d'Apt
Olivier CUREL

Trier c'est gagner !

sommaire

- L'hygiène sans emballages
- L'amiante
- Les astuces de Mirabelle
- Le verre, pas assez trié.

HYGIÈNE SANS EMBALLAGES

Une famille de 4 personnes génère près de 3 kg de déchets plastiques pour la seule utilisation de gel douche. Beaucoup de déchets pour des produits onéreux souvent polluants comportant jusqu'à 95 % d'eau.

Principalement composés d'eau, les gels douche et autres shampoings nécessitent l'utilisation de conservateurs pour éviter le développement de bactéries à l'intérieur du flacon. A ces conservateurs sont souvent ajoutés colorants, parfums et certains d'entre eux contiennent même des perturbateurs endocriniens, c'est-à-dire des substances modifiant notre équilibre hormonal (cf. enquête UFC que choisir du 02 avril 2013).
Tous ces composants sont, pour la plupart, issus de la pétrochimie, et ont des effets néfastes sur la santé. Pourtant il se vend près de 6 flacons de shampoing chaque seconde en France soit 186,5 millions d'unités chaque année ; autant d'emballages jetés, dans le meilleur des cas au bac jaune.
Alors, pourquoi ne pas revenir aux savons traditionnels. Ce sont des concentrés de matières actives, respectant notre santé, notre portemonnaie et la planète. Ce qui importe, ce sont bien sûr les principes actifs lavant du produit, et non l'eau dont les gels sont principalement constitués sans produire aucun déchet.
Il existe aussi des shampoings solides. Vendus sous forme de galet et s'utilisant comme un savon classique ils permettent de 80 à 100 lavages, ce qui équivaut à 3 bouteilles de shampoing. Si le prix peut paraître élevé de prime abord (environ 9€ pour un galet de 55g), au final, le shampoing solide biologique se révèle bien plus économique qu'un shampoing conventionnel.

Pour les hommes, le savon à barbe est aussi bien plus efficace et agréable à utiliser que les bombes de toute sorte et toujours plus économique, moins polluant, moins générateur de déchets.

Les produits mis sur le marché sont testés mais sans évaluation pertinente des impacts sur la santé et l'environnement sur le long terme, on ne s'aperçoit souvent que trop tard du danger qu'ils représentaient. Seuls les labels bio reconnus nous garantissent une absence de composés synthétiques ou polluants.

L'usage des produits traditionnels et naturels comme le savon a presque été effacé de la mémoire collective à grand renfort de matraquages publicitaires. La publicité, peu soucieuse de la santé des individus, n'hésite pas à utiliser tous les stratagèmes pour vendre.

Ces pratiques influencent de manière néfaste nos modes de consommation.

VRAI OU FAUX ?

L'AMIANTE

L'usage de l'amiante est totalement interdit depuis le 1er janvier 1997 en raison de son caractère cancérigène. Mais, auparavant, ce matériau fibreux a été très utilisé notamment dans le secteur du bâtiment.

L'interdiction de l'amiante s'est faite sans création par les pouvoirs publics d'une filière officielle d'élimination comme pour les meubles ou les emballages... Peu de solution donc pour d'énormes quantités à traiter.
On estime que durant la période de son plein essor industriel (de 1937 à 1995), environ 80 kg d'amiante par habitant ont été importés en France alors que les risques liés à ce matériau était déjà bien connu. Pour mémoire dès 1919, les compagnies d'assurances américaines et anglaises supprimaient leur garantie pour les entreprises fabriquant des matériaux contenant de l'amiante.
L'amiante devient dangereux en se désagrégeant car il libère des particules microscopiques. Il n'est pas directement nocif, mais son effritement et les poussières générés le sont.

L'amiante est considéré par la réglementation comme déchet dangereux. Aucun des sites du SIRTOM n'est habilité à recevoir ce matériau sous aucune de ces formes.
Alors, comment faire ? Si vous devez démonter une toiture ou une façade, faites appel à un professionnel. Vous en trouverez un facilement via internet ou en contactant nos services.
Si vous devez vous débarrasser de plaques de fibrociment, le CNDE Environnement à Bellegarde accepte les apports des particuliers pour un tarif de 150€ H.T. la tonne (renseignements au 04 66 01 16 97).
Par contre protégez-vous comme un professionnel : pulvérisez de l'eau savonneuse pour limiter l'envol des fibres/ Vous ne devez jamais les casser, les gratter, les percer ou les meuler, même avec un masque / Filmez hermétiquement chaque élément avec un film étirable (type film alimentaire) / Ne les transportez jamais dans un coffre ou une camionnette qui seraient alors contaminés / Utilisez une remorque.
Les principales victimes répertoriées aujourd'hui sont quasi-exclusivement les travailleurs de l'amiante représentant 3000 morts par an et 100 000 décès probables d'ici à 2025 en France.

Vous souhaitez recevoir chez vous, gratuitement, les prochains numéros de la «Gazette du SIRTOM», renvoyez ce bulletin d'abonnement à l'adresse suivante :
SIRTOM Communication - BP 99 - 84403 APT cedex

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Pour recevoir la gazette sur votre boîte aux lettres électronique, faites votre demande à l'adresse suivante : contact@sirtom-apt.fr

LES ASTUCES DE MIRABELLE

L'impact d'une colonie de guêpes est important dans l'écosystème et très bénéfique car elles sont des pollinisateurs très efficaces. Ce sont aussi des précieux alliés du jardin car elles nourrissent leurs larves uniquement avec des petits insectes, elles jouent donc le rôle d'insecticide naturel en consommant des pucerons, des chenilles, des mouches et leurs larves...
Il est malheureusement parfois nécessaire d'essayer de limiter leur présence, dans ce cas n'utiliser surtout jamais d'insecticide.
Fabriquer un piège à guêpes est très facile, coupez simplement une bouteille plastique au deux-tiers, et en retournant son goulot. Versez ensuite du vin blanc ou de la bière. Ne mettez pas de miel pour éviter au maximum de piéger les abeilles. Enfin installer votre fabrication dans le jardin.
Les guêpes entreront dans la bouteille, ne pourront plus en sortir et finiront par se noyer.

SIRTOM de la Région d'Apt
Service Communication
B.P 99 - 84403 APT cedex

contact@sirtom-apt.fr

LE VERRE, PAS ASSEZ TRIÉ.

Les conditionnements en verre possèdent les qualités essentielles requises pour être d'excellents emballages comme une absence de toxicité pour le corps humain, une durée de vie étendue et des propriétés exceptionnelles de conservation du goût.

Le verre est le matériau préféré des consommateurs (Etude FEVE réalisée en 2010). Son recyclage est le premier geste cité par les français en faveur de l'environnement, mais il n'est pourtant pas encore suffisamment effectué.
Cette absence de tri représente une importante perte financière pour notre pays qui voit une fois de plus l'argent partir en fumée.
En moyenne dans la région PACA une tonne de verre, non triée, jetée dans les ordures ménagères coûte au final 171€. Une tonne de verre triée et recyclée coûte elle 70€.
Simplement pour notre région, la perte annuelle est ainsi estimée à 16 millions d'euros !
Ne pas trier coûte donc cher et coûtera à l'avenir de plus en plus cher puisque les pénalités financières appliquées augmenteront d'année en année.

Il est à noter que les résultats du SIRTOM se situent bien au-delà de la moyenne nationale. En effet, pour atteindre l'objectif réglementaire de recyclage des emballages ménagers, d'après les derniers chiffres d'Eco-emballages il faudrait collecter 36 KG de verre par habitant et par an.
En 2012 sur notre territoire nous en avons collecté 37,55 kg. Mais notre marge de progression est importante et nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers.
L'industrie française du verre d'emballage s'est développée selon un principe de proximité qui limite considérablement les impacts environnementaux liés au transport, que ce soit pour l'approvisionnement des usines ou pour les livraisons des clients.
L'étude réalisée par Ernst & Young confirme que la distance moyenne entre les verreries et leurs clients est de seulement 300 kms. Le verre collecté sur le territoire du SIRTOM est expédié aux verreries du Languedoc distantes de 120 kms.
Cette étude nous apprend également que les matières premières (calcin, sable, carbonate de sodium et calcaire) utilisées par l'industrie verrière sont à plus de 95% produites en France.

MES ROSIERS ONT LA BANANE.

Ne jetez plus vos peaux de banane ! Elles ont la réputation de nourrir efficacement les rosiers et de les rendre beaucoup plus florifère. Enfouie au pied de chaque rosier une fois par an (au début du printemps de préférence) elles libéreront des éléments nutritifs et notamment du potassium.

Plus besoin d'engrais la banane prend le relais !
Le marc de café lui aussi avec une teneur importante en potassium et magnésium immédiatement assimilables agit très bien.
Et si vous souhaitez renforcer le parfum des roses, une rumeur prétend que mettre de l'ail au pied des rosiers aurait un impact…

Malgré le caractère très douteux de cette « légende » l'apport d'agrément organique ne peut pas être nuisible à la plante et profitable au poids de la poubelle.

DECHETTERIE D'APT						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
8h-12h 14h-17h	8h-12h 14h-17h	8h-12h 14h-17h	fermé	8h-12h 14h-17h	8h-12h 14h-17h	fermé
DECHETTERIE DE COUSTELLET						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
8h-12h 14h-17h	fermé	8h-12h 14h-17h	8h-12h 14h-17h	8h-12h 14h-17h	8h-12h 14h-17h	fermé
DECHETTERIE DE SAULT						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
8h-13h -	fermé	- 14h-17h	fermé	8h-13h -	8h-12h 14h-17h	fermé
DECHETTERIE DE VIENS						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
fermé	8h-12h -	8h-12h -	8h-12h -	8h-12h -	- 13h-17h	fermé

La Gazette du SIRTOM est une publication du SIRTOM de la région d'Apt
B.P 99- Quartier Salignan
84403 APT cedex
ISSN - 767 - 83
Directeur de la publication :
Olivier Curel
Comité de rédaction :
Chantal Chevalier / Sébastien Gils
tel : 04 90 04 80 21
fax : 04 90 04 66 25
contact@sirtom-apt.fr
site : www.sirtom-apt.fr

Imprimé sur papier recyclé avec encres végétales.
Apt - Tel. 04 90 74 40 68

Participation financière
ECO EMBALLAGES

by-clin.com